



Heures de travail non rémunéré 2h min par jour

Par **stéphanie21**, le **25/08/2009** à **21:27**

Bonjour,

aidez moi je suis a boue, je suis en contrat de professionnalisation en vu de préparé un bts assistante de gestion et je fais des horaires pas possible, je fais minimum 2h par jour non rémunéré en fin de mois il m'arrive de travaillé de 8h à 22h avec 30 min de pause pour mangé le midi! deplus ma tutrice me di que c'est comme ca le travail et si ca va pas il peut me licencier pour faute grave! si j'ai des rendez vous dans la semaine je me prens constamment des réflexions je dois les prendre le samedi ayan un appartement je n'ai pas le temps de tout géré les course, les rdv, le ménage et les devoirs! aidez moi si on ne fai pas comme il dit il nous licencie pour faute grave et plus de contrat plus de bts je suis en dernière année je veux mon bts mais cela me parai impossible!

merci de votre réponse
cordialement